



Commission des Retraités de l'UFSO

Lettre d'InFOrmation n°30

Mars 2021

André Gide disait : « Je commencerai de vieillir lorsque j'aurai cessé de m'indigner. »

■ EDITO

L'Homme a besoin de rêves, disait Victor Hugo.

Une société qui n'espère plus est une société bloquée, et après des mois d'interdits familiaux, sociaux, culturels, associatifs... dont certains touchent aux frontières de l'absurde, notre société a besoin de confiance et de solidarité.

Confiance en nos politiques ? qui n'ont cessé de mentir depuis le début de la pandémie sur les masques, sur les tests, sur l'état de préparation de notre système de santé et aujourd'hui sur le vaccin et sa mise en œuvre plutôt chaotique. Vaccin des laboratoires Pfizer présenté comme « sûr et efficace » ? dicit Jean Michel Apathie (à coup sûr un spécialiste de la chose médicale avec son bagage d'épicier, de vendeur de voiture, de garçon de café et de journaliste chroniqueur). Vaccin d'un nouveau type qui modifie l'ARN messenger et qui aurait comme avantage de prémunir le vacciné contre une forme grave mais qui ne le protégerait pas contre le virus même, qui en ferait dans certains cas un porteur pouvant contaminer autour de lui, et cela, sans que l'on sache les effets indésirables à moyen et long terme, et sans que l'on sache combien de temps il serait « efficace ». L'autre alternative, un vaccin de type grippal, pas encore sur le marché mais qui utilise une technologie éprouvée en injectant une souche virale atténuée qui permet de générer des anticorps. Le choix se résume à attendre ou à accepter un rôle de cobaye.

Confiance dans les médias ? qui se font le relais du discours anxiogène des politiques. Une grande majorité des Français estime que les journalistes ne sont pas indépendants, alors qu'une grande partie de la presse est entre les mains de milliardaires (CNEWS, LCI, BFM ...) et qui diffuse à longueur de journée le discours officiel. Refusons ce journalisme condescendant et donneur de leçons qui porte atteinte à la démocratie et au bien commun.

Confiance dans les très nombreux experts médicaux, épidémiologistes et chroniqueurs scientifiques ? qui ont montré leurs limites et souvent leurs incompétences mais qui sont prompts à prôner une forme de dictature sanitaire qui prend les allures d'un « Absurdistan autoritaire » (les sachants contre le peuple inculte). Le magistère scientifique en a pris un coup et sa crédibilité est lourdement entachée de contradictions et de positions douteuses qui, dans la cacophonie ambiante, alimente les interrogations de la population.

Ils ont oublié que seule la transparence totale, et la reconnaissance des erreurs et des approximations, peut ramener la confiance. La défiance envers la parole publique, envers toutes les instances officielles est le résultat du traitement délirant de cette crise.

Pour autant il ne faut pas tomber dans les théories du complot, ne cédon pas aux fantasmes et aux manipulations grossières qui fleurissent sur les réseaux sociaux, nos gouvernants ont montré tout simplement leurs incompétences, leurs mépris et leurs arrogances, en un mot, ils sont mauvais !

La crise économique et sociale qui fera suite à la crise sanitaire risque d'être une violence inégalée, et il ne faut pas être grand clerc pour prédire des mouvements sociaux qui mettront dans la rue tous les désespérés et les nouveaux pauvres, victimes de ceux sensés lutter contre la COVID.

Ne soyons pas naïfs, Ils n'ont pas abandonné leurs projets de réformes dont la société ne veut pas. Les propos du ministre de l'économie sur la réforme des retraites ou encore du « travailler plus longtemps », sur la création de la 5ème branche de la « Sécurité Sociale » n'ont rien de rassurant. Ceux qui payeront la facture, ce ne seront pas les laboratoires pharmaceutiques, grands bénéficiaires de la pandémie qui refusent de rendre des comptes à qui que ce soit sous prétexte de secret des affaires. Toutes questions sur les contrats entre la commission européenne et les laboratoires seraient des crimes contre les lois du marché et du profit privé. Si le petit commerce se meurt, les GAFAM prospèrent, nous avons connus les profiteurs de guerre nous connaissons les profiteurs de crise sanitaire. Ils nous ont pris notre liberté, mais il nous reste notre sens critique et comme disait Audiard, « il ne faut pas prendre les enfants du Bon Dieu pour des canards sauvages ! ». Infantiliser le peuple et le voilà rebelle !

Soyez conscient que la facture du « quoi qu'il en coûte », nous sera présentée tôt ou tard par les gardiens du dogme néolibéral.

Amitiés, Christian



■ Chers(es) camarades,

La Commission des Retraités de l'UFSO issue du congrès d'Arcachon, élue pour quatre années est confrontée à des conditions de fonctionnement particulières liées à la crise sanitaire. Nous essayerons malgré tout de vous apporter une expression la plus complète possible sur les conditions de vie des retraités de la Défense et nous serons à l'écoute de vos remarques. Cette lettre d'information N°30 de mars 2021 est donc la première du mandat de la nouvelle commission, nous vous demandons donc toute votre indulgence en espérant être à la hauteur du travail de nos prédécesseurs.

Notre situation de retraité du FSPDEIE est fragile, le projet de la réforme des retraites qu'ils n'ont pas abandonné verrait la suppression de notre fond de pension et notre intégration dans un régime unique. Nous ne devons pas les laisser faire ! il est donc plus que tout nécessaire de poursuivre la lutte syndicale au sein de vos organisations FO, Fédération, UDR FO (Unions départementales des retraités) pour défendre nos acquis pour nous et les actifs, futurs retraités. Plus que jamais, il est nécessaire de se syndiquer et d'apporter son soutien aux mouvements revendicatifs portés par la confédération FO et l'UCR (Union Confédérale des Retraités FO).

Le pouvoir d'achat des retraités n'a cessé de baisser, avec l'augmentation de 25% de la CSG, une revalorisation des pensions inférieure à l'inflation, des hausses de l'énergie, des loyers, des produits de première nécessité... Au 1er janvier 2021, les pensions ont été revalorisées de 0,4%, devons-nous nous en contenter ? Non, car le compte n'y est pas ! Après 2 années de disette, cette revalorisation ne peut combler le retard pris par les retraites.

Mais le niveau de vie des retraités n'est pas le seul sujet de notre mécontentement, la défense de la sécurité sociale pour l'ensemble des besoins médicaux largement mise à mal par des mesures d'économie, la prise en compte et le financement de la dépendance hors de la Sécurité Sociale, la défense des services publics de proximité et de qualité pour nos démarches administratives victime de la politique d'austérité, la destruction de notre système de santé qui en cette période de pandémie a montré son état d'impréparation criminelle...

Sans oublier, notre attachement à la solidarité intergénérationnelle qui est le fondement du système solidaire issu du CNR (Conseil National de la Résistance) qui a créé la Sécurité sociale et qu'ils veulent détruire.

Convaincus du bien-fondé de la syndicalisation, notre "lettre d'information des retraités de l'UFSO" est un des éléments qui matérialise le prolongement de l'adhésion à Force Ouvrière.

C'est avec plaisir que nous nous investissons dans la composition de notre lettre, votre lettre, en essayant de vous apporter des informations sur les sujets qui vous intéressent, vous préoccupent, vous interrogent en vous apportant également des éléments de réflexion et d'analyse.

Vive les retraités de l'UFSO. Vive l'UFSO, Vive la fédération de la Défense. Vive Force Ouvrière !

La commission des retraités de l'UFSO

La nouvelle équipe poursuivra le travail accompli par nos camarades qui vous ont accompagnés pendant 4 ans ! Pour vous informer et garder le lien indispensable entre retraités et la Fédération de la Défense.



Fédération Syndicaliste FO de la Défense des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés

46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05 • Fax 01 42 46 19 75

www.fodefense.com



Sommaire

✚ P1	Édito	✚ P9	Le poison de l'âgisme
✚ P4	Date de versement des retraites	✚ P9	La 5 ^{ème} Branche
✚ P4	Un peu d'histoire	✚ P11	Humour
✚ P7	Parlons de réversion	✚ P14	Recette : Blanquette de veau

INFOS du FSPOEIE -Équinoxe

FSPOEIE : dates de virement et contact

27/01/2021	24/02/2021
29/03/2021	28/04/2021
27/05/2021	28/06/2021
28/07/2021	27/08/2021
28/09/2021	27/10/2021
26/11/2021	24/12/2021

▶ **PAR MAIL** : rendez-vous sur notre site rubrique «Contactez-nous»

▶ **PAR TÉLÉPHONE** :
05 56 11 40 40 (serveur vocal 7j/7 24h/24)
05 57 57 90 07 (du lundi au vendredi de 9h à 16h)

▶ **PAR COURRIER** :
Caisse des Dépôts FSPOEIE
rue du Vergne - 33059 Bordeaux cedex

Un peu d'Histoire

Le fait que les hommes tirent peu de profit des leçons de l'Histoire est la leçon la plus importante que l'Histoire nous enseigne. **Aldous HUXLEY**

■ Il y a un siècle : Grippe espagnole, la pandémie de 1918

De 1918 à 1919, un virus de la grippe particulièrement virulent et contagieux appelé "grippe espagnole" se déclare aux États-Unis, puis en Europe, avant de se répandre sur tous les continents. Contrairement au nom qui lui est attribué, **l'Espagne n'est pourtant pas à l'origine de la grippe espagnole**. Le virus a été nommé ainsi car à cette époque, l'Espagne, qui n'est pas engagée dans la Première Guerre mondiale, n'est pas soumise à la censure. À l'inverse de ses voisins qui cherchent à cacher leurs morts, elle publie librement et publiquement des informations sur cette maladie, d'où le nom de "grippe espagnole". Véritable catastrophe humaine et sanitaire, la grippe espagnole va durer **deux ans**. Plus meurtrière que la peste noire du XIV^e siècle, la grippe espagnole fait deux à cinq fois plus de victimes que la Première Guerre mondiale qui a lieu à la même époque.

Le virus grippal responsable de la grippe espagnole proviendrait des **oiseaux** qui sont des réservoirs naturels de bon nombre de virus. Ce virus aviaire aurait ensuite muté avant de contaminer l'homme. En effet, selon les travaux de certains chercheurs américains comme Michael Worobey, professeur de biologie à l'Université d'Arizona, le virus de la grippe espagnole serait né de la combinaison d'une souche humaine (H1), provenant de la grippe saisonnière H1N8, avec des gènes aviaires de type N1. De ce croisement aurait émergé entre 1917 et 1918 la souche à l'origine du virus de la grippe espagnole nommée **H1N1**.

Les premiers cas de grippe espagnole sont signalés en mars 1918 dans des bases militaires de l'**État du Kansas aux États-Unis**. L'épidémie se serait ensuite propagée vers l'Europe avec l'arrivée de troupes américaines en France en avril 1918. De l'Europe, le virus se serait ensuite répandu jusqu'aux colonies par le biais des paquebots, gagnant ainsi l'ensemble des continents. La grippe espagnole était en effet caractérisée par une très forte contagiosité. Bien que ne présentant aucun symptôme lors des premiers jours de l'infection, les malades contribuaient tout de même à transporter et à propager le virus. Ces derniers étaient ensuite confrontés aux principaux **symptômes de la maladie**, un affaiblissement des défenses immunitaires, de la fièvre, de la toux et des difficultés respiratoires.

La grippe espagnole **apparaît en mars 1918**. A partir d'avril 1918, le virus qui n'était jusqu'alors présent que sur le continent américain s'étend en Europe avec l'arrivée des troupes militaires américaines alliés. Très vite, la maladie qui est extrêmement contagieuse gagne l'ensemble du territoire français, puis l'Angleterre, avant d'atteindre l'Espagne, l'Italie et les autres pays limitrophes. Toutefois, la grippe espagnole qui affaiblit beaucoup les personnes contaminées ne tue pas énormément. L'été 1918 marque la **fin de la première vague de l'épidémie**. A partir du mois de septembre de la même année, le virus mute et les premiers cas mortels de la grippe espagnole sont signalés au sein de la région de Boston. Commence alors la deuxième vague de l'épidémie qui sera particulièrement meurtrière. Le mois d'octobre 1918, marque le **passage de l'épidémie en pandémie** qui touche désormais tous les pays du globe. De mi-octobre à mi-novembre, la propagation du virus explose conduisant à un **pic de mortalité, de novembre à décembre 1918**. S'ensuit une période d'accalmie de deux mois de décembre 1918 jusqu'à janvier 1919. Toutefois, en début d'année 1919, la grippe espagnole connaît **sa troisième vague** et va continuer à emporter ses victimes jusqu'au printemps 1919. L'été de l'année 1919 marque la fin de la pandémie de la grippe espagnole qui décline fortement, après avoir contaminé près de la moitié de la population mondiale. La grippe espagnole aura en tout duré deux ans.

La grippe espagnole touche la France pendant un peu plus d'un an, **d'avril 1918 à mai 1919**. Propagée par l'arrivée de troupes américaines venues prêter main-forte aux soldats français, elle aurait débuté dans le Nord-Est de la France. La première vague de l'épidémie bien que très contagieuse fait peu de morts. Mais à la suite de la **mutation du virus** durant l'automne 1918, la France fait face à un pic de mortalité très important, notamment, chez les **jeunes adultes**. Les conditions d'hygiène déplorables des tranchées et les conditions de vie difficiles des Français durant la Grande Guerre, affaiblissent les organismes et participent à l'accroissement du nombre de malades. La ville de Paris, particulièrement touchée, comptabilise alors 616 morts par grippe recensés pour la seule semaine du 6 au 12 octobre. Les services de santé qui manquent de lits, de médicaments et surtout de personnel sont très vite dépassés. La mise en place de **la censure de guerre**, empêche les Français d'être informés sur l'ampleur de la maladie. Le gouvernement, qui refuse de comptabiliser le nombre exact de morts pour ne pas nuire au moral de la population minimise la situation. Après une courte accalmie de deux mois en fin d'année, une troisième vague mortelle de l'épidémie débute. De février à mars 1919, la grippe espagnole touche les dernières régions de France qui étaient encore épargnées. Après plusieurs semaines, le gouvernement décide enfin de prendre des mesures et **impose des quarantaines** qui permettent de faire reculer l'épidémie.



Le personnel de la Croix Rouge portant des masques de protection durant l'épidémie de grippe espagnole, Saint-Louis (USA), octobre 1918

La grippe espagnole est la pandémie la plus meurtrière de l'histoire. Elle devance la "peste noire" de 1348, pandémie jusqu'alors la plus violente jamais connue qui a elle seule aurait fait environ 34 millions de victimes. Cette "Grande Tueuse" fait aussi plus de victimes que la Première Guerre mondiale qui a provoqué 9 à 10 millions de morts en quatre ans. **En France, le bilan de la grippe espagnole est estimé à plus de 400 000 morts** dont la plupart sont décédés durant la deuxième vague de l'épidémie entre septembre et novembre 1918. Durant cette période la mortalité du virus est foudroyante et les personnes contaminées décèdent en quelques heures seulement. À l'échelle mondiale, la grippe espagnole aurait selon l'Institut Pasteur causée **entre 20 et 50 millions de morts**. Les États-Unis, premier pays touché par l'épidémie, comptabiliseraient 549 000 décès, contre 426 000 en Allemagne, et 153 000 au Royaume-Uni. Le bilan en Europe s'élèverait à 2,3 millions de morts, le reste concernant les autres pays du monde. L'Inde (18,5 millions de morts) et la Chine (4 à 9,5 millions de morts) semblent avoir été particulièrement touchées. Toutefois, aujourd'hui encore le nombre de mort de la grippe espagnole fait débat notamment du fait de la censure instaurée durant la Première Guerre mondiale, mais également des difficultés de recensement de certains pays à cette époque comme en Asie ou en Afrique. Parmi les victimes, certaines personnes étaient célèbres comme le poète Guillaume Apollinaire ou Edmond Rostand, l'auteur de *Cyrano de Bergerac*.

■ Les conséquences de la grippe espagnole ?

En 1918, la mort a pris deux visages : la guerre et celui d'un ennemi invisible : la grippe espagnole. L'hécatombe provoquée par cette dernière fait prendre conscience de la menace mondiale que représentent les épidémies et les maladies. Les gouvernements se rendent compte de la nécessité d'une médecine socialisée, mais également des impératifs de l'hygiène et d'un réseau de surveillance pour répondre à ces épidémies qui ne peuvent pas être traitées de façon individuelle. La préparation aux pandémies devient la nouvelle priorité des autorités sanitaires internationales. C'est ainsi qu'en 1922 la Société des Nations (SDN), décide de créer le **Comité de la santé et de l'Organisation d'hygiène**, prédécesseur de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), afin d'éviter le retour du virus H1N1. Destiné à combattre ce type de fléau, ce comité est l'un des premiers organismes de santé et de surveillance médicale mondiale. D'un point de vue scientifique le lourd bilan de la grippe espagnole a également conduit à la stimulation de la virologie et l'épidémiologie qui étaient jusqu'alors des sciences embryonnaires.

Parlons de réversion

■ Lors du décès du pensionné du FSPDEIE, ses ayants cause : conjoint, ex-conjoint ou, le cas échéant, ses orphelins, peuvent bénéficier d'un droit à pension et cela contrairement au Régime général sans condition de ressources.

Il suffit d'en formuler la demande auprès du service des pensions du ministère dont le pensionné dépendait. Comment effectuer votre demande de réversion en ligne ?

- Si votre conjoint ou ex-conjoint est décédé en activité, la pension de réversion doit être demandée par l'intermédiaire du ministère employeur du FSPDEIE.
- Si la personne est décédée en retraite, connectez-vous via FranceConnect, à l'espace personnel des régimes de retraite gérés par la Caisse des Dépôts, depuis le menu Demander/Ma retraite, le service "Demander ma réversion" vous est alors proposé. Si vous bénéficiez à titre personnel d'une pension d'un régime de retraite géré par la Caisse des Dépôts et ne possédez pas d'espace personnel, vous pouvez le créer.
Vous pouvez également avoir accès au service "Demander ma réversion", en vous connectant à votre compte retraite sur www.info-retraite.fr.
- Vérifiez et renseignez les informations demandées, sans oublier d'ajouter les justificatifs nécessaires au traitement de votre demande par les régimes de retraite, puis validez votre demande afin qu'elle soit communiquée aux régimes de retraite pour qu'ils la traitent.
- Une fois transmise, suivez l'état d'avancement de votre demande à tout moment depuis le service de suivi sur www.info-retraite.fr.

Si vous ne possédez pas de compte retraite ou d'accès à internet, vous pouvez également obtenir un formulaire de demande de réversion, sur simple demande **par courrier**.

■ Les conditions d'attribution

Pour la veuve, le veuf ou les ex-conjoints, au jour du décès : Le pensionné décédé doit avoir accompli au moins deux ans de services valables entre la date du mariage et la date de départ à la retraite, ou : Le mariage, quelle que soit la date de célébration, doit avoir duré au moins quatre ans, ou : Un enfant au moins est issu de l'union.

Si l'ouvrier a obtenu une pension au titre de l'invalidité, il faut que le mariage soit antérieur à l'évènement qui a provoqué sa mise à la retraite. Si l'ex-conjoint se remarie avant le décès du (de la) pensionné(e), il disposera, à la date de cessation de cette union, sous certaines conditions, d'un droit à pension de réversion.

Pour les enfants, deux conditions sont à remplir : Condition de naissance : sont considérés comme orphelins de l'ouvrier ses enfants légitimes, naturels dont la filiation est établie, ou adoptifs. Condition d'âge : l'orphelin doit être âgé de moins de 21 ans, ou de plus 21 ans s'il est infirme.



■ Le calcul de la pension de réversion

Pour la veuve, le veuf ou les ex-conjoints : Elle est égale à **50% de la pension** dont bénéficiait le (la) retraité(e) au jour de son décès auquel peut éventuellement s'ajouter la moitié : de la rente d'invalidité (RI), de la majoration pour enfants (ME).

Du supplément de pension Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), du supplément de pension accordé au titre de l'intégration progressive de la prime de sujétion des agents classés dans le corps des aides-soignants (SPAS). Cependant, la pension de réversion peut être partagée entre plusieurs ayants-cause (conjoint, divorcé(e), orphelins issus d'autres unions). Attention, les concubins ne peuvent pas bénéficier de la pension de réversion.

Pour les enfants : La pension temporaire d'orphelin : Dans tous les cas, les orphelins de moins de 21 ans ont droit à une pension temporaire égale à 10% de la pension dont bénéficiait le (la) retraité(e) au jour de son décès et auquel peut éventuellement s'ajouter 10 % : De la rente d'invalidité, du supplément de pension Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), du supplément de pension accordé au titre de l'intégration progressive de la prime de sujétion des agents classés dans le corps des aides-soignants (SPAS).

■ La pension principal d'orphelin

La pension principale d'orphelin est versée si le droit à pension de réversion n'est pas ouvert au conjoint, parent de l'enfant. Les orphelins peuvent prétendre à une pension, égale à 50% dont bénéficiait le (la) retraité(e) au jour de son décès auquel peut éventuellement s'ajouter la moitié : de la rente d'invalidité (RI), du supplément de pension Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), du supplément de pension accordé au titre de l'intégration progressive de la prime de sujétion des agents classés dans le corps des aides-soignants (SPAS). L'ensemble des orphelins non représentés par un parent et, quel que soit le lit, doit percevoir le même montant.

■ Les règles de partage de la pension au décès du retraité

Remarques importantes : Le montant de la pension d'un conjoint, ou ex-conjoint, disposant de ressources inférieures " au minimum vieillesse " peut être élevé à ce minimum. Les intéressés sont invités à justifier du montant de leurs ressources au moyen du questionnaire qui leur est adressé. Ce minimum vieillesse peut également être attribué aux orphelins titulaires d'une pension principale d'orphelin.

■ La date de mise en paiement de la pension de réversion

La date de mise en paiement est fixée au premier jour du mois suivant le jour du décès du pensionné ou de l'ouvrier en activité. Dans le cas où l'ouvrier décédé avait un droit à pension sans avoir un droit à liquidation immédiate, la date de mise en paiement est fixée au lendemain du décès.

■ Suspension, remise en paiement d'une pension de réversion

Si le(la) conjoint(e) ou le(la) divorcé(e) se remarie ou vit maritalement (concubinage ou PACS), il perd son droit à pension. Il ou elle pourra le recouvrer après un nouveau veuvage, un divorce ou une cessation de vie maritale.

RETRAITÉS DE L'USO

Quand le virus ravive le poison de l'âgisme

Avec ce virus, ces variants et les souffrances associées, plutôt que de mobiliser les énergies, certains, et non des moindres (professeurs de médecine, personnalités médiatiques comme François de Closet, 87 ans, ou le journaliste Christophe Barbier) distillent le poison de **l'âgisme**, sans être vraiment contrecarrés et contredit lors des interviews.

Ils proposent de discriminer les stratégies par l'âge. En clair de cibler les mesures difficiles vers les plus vieux ("qui ont assez vécu !") pour soulager les plus jeunes. Soi-disant ! en gros ils disent « laissez crever les vieux ! ».

Or, d'autres voix comme le Pr Karine Lacombe, de l'association des jeunes géiatres, démontrent l'inutilité de telles mesures, car le virus et ses variants ne regardent pas l'âge des personnes qu'ils contaminent.

Et ce sont bien les plus fragiles, majoritairement les plus vieux, qui ont payé et payent toujours le plus lourd tribut à cette pandémie.

Ce sont aussi les plus âgés qui ont été ciblés par les discours paternalistes et infantilisants au risque de leur donner encore "un coup de vieux" délétère pour leur espérance de vie et leur santé mentale. Comme tous les adultes responsables, les citoyens âgés sont appelés à se mobiliser. En quoi les culpabiliser fera avancer la lutte contre ce virus ? Pourquoi essayer d'attiser une soi-disant guerre des âges (selon Jérôme Pellissier), une soi-disant guerre des générations (selon Serge Guérin et Pierre-Henri Tavoillot) ?

■ A qui profite cet âgisme ?

Car faire le choix de la vie, faire le choix de grandir et donc de vieillir, dans les stratégies face au virus, c'est faire le choix de tout le parcours de vie. Ce dernier s'est allongé de manière spectaculaire au siècle dernier. Nous sommes passés d'une espérance de vie à la naissance de 45 ans en 1900 à plus de 87 ans en 2000.

Et ce pour la première fois de l'histoire de l'Humanité. Nous n'avons pas de recul, pas d'intelligence d'espèce face à cette révolution de la longévité, qui fait écho à la révolution climatique. **A nous d'inventer le contrat social et la vie qui va avec ! Sans tomber dans les pièges de l'âgisme. L'âge étant une donnée manipulée et manipulable comme disait Bourdieu.**

Alors soit on culpabilise, soit on stigmatise, soit on exclut, on pratique une ségrégation et on alimente un âgisme qui dessert toutes les générations et tous les métiers, toutes les solutions associées.

Soit on mobilise tous azimuts face au virus qui mute : autour des stratégies barrières, des vaccins, des financements repensés (et oui c'est possible !), contre les effets délétères de ces stratégies pour les compenser. On invente de nouveaux modèles vertueux pour vivre ensemble quatre à cinq générations les unes à côté des autres. Face aux souffrances des situations d'enfermement : voici des idées pour les compenser. Comme en Ehpad, où les consignes autour des visites ont été revisitées. Car vieillir enfermé ne doit pas être une fatalité. **Cela demande de ne jamais perdre de vue nos valeurs, nos principes républicains et de mobiliser les énergies pour continuer de créer, d'inventer, une société inclusive.**

Pour une société pour tous les âges à laquelle chacun est appelé à contribuer, dans une réelle solidarité intergénérationnelle. Sans angélisme, avec un engagement pour des politiques publiques à la hauteur. Au risque sinon de laisser se propager le poison de l'âgisme, négatif pour toutes les générations.

RETENUES DE L'USO

La 5ème Branche

■ Pour une prise en charge de la perte d'autonomie à 100% par la Sécurité Sociale !

« La loi du 7 août relative à la dette sociale et à l'autonomie a créé un nouveau risque et une nouvelle branche consacrée à l'autonomie au sein de la sécurité sociale, et en a confié la gestion à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)... » Communiqué de presse du gouvernement du 15 septembre 2020.

Avec cette annonce, le gouvernement laisse croire que cette 5ème branche serait dans le cadre de la Sécu, alors que le financement envisagé ne repose pas sur les cotisations mais sur la fiscalité et les financeurs privés. Cette loi met en cause l'ensemble du système de protection sociale qui fait la fierté de notre pays.

Elle ouvre la porte à la destruction de la Sécurité sociale.

Notre organisation défend le principe de l'universalité de l'assurance maladie, en y intégrant les besoins de la perte d'autonomie, au même titre que la maladie, l'invalidité, la maternité ou le décès, tous « aléas de la vie ». La perte d'autonomie doit être traitée de manière globale et nécessite une vraie politique publique.

Le rapport Vachey, remis le 15 septembre, préconise des financements privés, des mesures d'économie sur la famille et le logement, des hausses de prélèvements ou des transferts de ressources... Il annonce aussi de nouvelles mesures particulièrement régressives à l'encontre des retraité(e)s :

- nouvelle augmentation de la CSG pour les retraités dits « aisés » ;
- augmentation de la CASA (doublement ou plus) ;
- réduction du plafond de l'abattement de 10 % de l'impôt sur le revenu. Nombre de retraités seraient alors **imposables** et ne pourraient plus bénéficier de prestations pourtant indispensables, en particulier pour le maintien à domicile ;
- durcissement des critères d'attribution de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) alors que le reste à charge des personnes en perte d'autonomie est énorme.

Petit rappel historique : La Sécurité Sociale, projet du Conseil National de la Résistance amorcé en 1944 dans le programme « Les Jours Heureux », a été mise en place en 1946 par le ministre du Travail, Ambroise GROIZAT.

La Sécu c'est : 4 branches Maladie, Retraite, Accidents du travail et maladies professionnelles, Famille

La branche « Maladie » couvre 4 aléas de la vie, 4 « risques » Maladie, Maternité, Invalidité, Décès

Ajoutons un 5ème risque : la perte d'autonomie qui peut concerner chacune ou chacun quel que soit son âge...

Force Ouvrière FO refuse la création de cette 5ème branche hors Sécurité Sociale et exige que la Dépendance soit un risque géré par la branche maladie.

RETRAITÉS DE L'USO





**Le pire des cons,
c'est le vieux con.
On ne peut rien
contre l'expérience.**

J'ai demandé à mon mari d'ôter son masque. Je me suis aperçue que ça faisait 4 jours que je vivais avec mon voisin !



NETTÉES DE L'USO

3ÈME JOUR DE
CONFINEMENT :
MA FEMME ME DIT
D'ALLER FAIRE UN TOUR ...
QU'ELLE PAIERA L'AMENDE


NOUVEAU DECRET
*En raison du confinement
exceptionnellement l'heure de
l'apéro est avancée à 9h du
matin.*
Merci.



Blanquette de veau : la recette à l'ancienne

Du veau, des poireaux, des carottes, des champignons et une garniture aromatique. Le secret réside dans la cuisson longue et douce pour obtenir une viande très fondante.

Temps de préparation : 30 min

Temps de cuisson : 2 heures

Difficulté : moyenne

■ Ingrédients pour 6 personnes

- 1 kg de veau (épaule, collier), en gros cubes
- 2 carottes pelées
- 1 oignon pelé et piqué de 3 clous de girofle
- 1 blanc de poireau
- 1 branche de céleri
- 1 bouquet garni
- Gros sel
- 150 g d'oignons grelots (ou échalotes fraîches),
- 200 g de champignons de Paris
- Jus d'1/2 citron
- 100 g de beurre
- 60 g de farine
- 150 cl de crème fraîche
- 1 jaune d'œuf
- Poivre blanc
- Sucre
- Persil ou thym frais



■ **Etape 1 : la viande** : Mettre les morceaux de viande dans une cocotte. Couvrir d'eau froide et porter à ébullition. Maintenir l'ébullition 5 min, égoutter et rincer à l'eau froide.

■ **Etape 2 : les légumes** : Couper les carottes en bâtons. Fendre le poireau dans la longueur et le laver. Remettre les morceaux de viande blanchis dans la cocotte nettoyée. Ajouter l'oignon piqué, les carottes, le poireau, le céleri, le bouquet garni. Couvrir d'eau, saler, porter à ébullition et écumer. Couvrir et laisser mijoter à feu doux pendant 1 h 30.

■ **Etape 3 : les oignons** : Peler et laver les oignons grelots ou échalotes. Les mettre dans une poêle et recouvrir à moitié d'eau ou de bouillon de blanquette. Ajouter 20 g de beurre, 1 pincée de sel et de sucre. Couvrir et faire cuire à feu doux jusqu'à évaporation.

■ **Etape 4 : les champignons** : Couper les champignons de Paris en quartiers. Les mettre dans une petite casserole de bouillon de blanquette, ajouter 20 g de beurre, le jus de citron et 1 pincée de sel. Faire frémir 15 min. Egoutter et réserver.

■ **Etape 5 : le « roux » blanc** : Dans une autre casserole, faire fondre 60 g de beurre, ajouter les 60 g de farine en mélangeant vigoureusement pour faire un « roux » blanc. Cuire 2 min en remuant au fouet. Prélever 60 à 80 cl du bouillon et verser progressivement, en remuant au fouet. Faire cuire 10 à 15 min, jusqu'à obtention d'une sauce nappante. Saler, poivrer.

■ **Etape 6 : la finition** : Egoutter la viande et les carottes. Mettre la viande dans une autre cocotte. Verser par-dessus la sauce et les légumes. Faire chauffer quelques minutes sur feu très doux en remuant. Dans un bol, fouetter la crème fraîche et le jaune d'œuf. Verser dans la cocotte, en mélangeant bien. Ajouter un trait de jus de citron. Servir bien chaud, garni de persil ou de thym frais, avec un riz blanc



- ☹️ Cette lettre n'a pas de caractère moraliste et laisse chacun libre de son jugement, il nous paraît toutefois utile, parfois, de rappeler quelques conseils des professionnels pour le bien de tous
- ☹️ Les remarques ou idées concernant les articles seront les bienvenues

(Nous remercions les différents magazines pour leurs informations.)

**Vive l'UFSO, Vive la Fédération Défense, Vive FORCE-OUVRIERE,
Vive le syndicalisme libre et indépendant !**



La commission des retraités élue au congrès de Arcachon 2020
Christian Fabre, Joël Mercier - membres titulaires -

Rédacteur en chef
Michel Favre,
Secrétaire Général de l'UFSO

